

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, la question a été discutée à la réunion qui s'est tenue au Manitoba, au cours du week-end dernier. J'ai l'intention de communiquer avec le président du Conseil des ministres de l'éducation, M. Bennett Campbell, et avec le ministre de l'éducation de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai essayé de le joindre ce matin, mais il était occupé; j'espère avoir un entretien avec lui dans le courant de la journée et être en mesure de donner une réponse plus complète à cette question la semaine prochaine.

* * *

[Français]

L'HABITATION

LE PROGRAMME PAREL—ON DEMANDE SI L'APPROBATION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL EST NÉCESSAIRE POUR QU'UNE ZONE SOIT ADMISSIBLE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je voudrais savoir si une municipalité, afin d'avoir droit aux subventions accordées dans le cadre du programme PAREL, doit nécessairement recevoir l'approbation du gouvernement provincial?

[Traduction]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des affaires urbaines): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRANSPORTS

LES CONTRATS DE DRAGAGE ADJUGÉS ET L'ORGANISME CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les mesures prises à l'égard des appels d'offres de contrats de dragage? Des contrats ont-ils été signés et qui est chargé de les surveiller?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on a étudié certains contrats. Cette question, bien entendu, se fait à l'échelle de plusieurs ministères et devra être communiquée au ministre des Travaux publics ainsi qu'à moi-même. Si le député pense à un contrat précis, je serai heureux de lui donner plus de détails.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, puis-je poser la même question au ministre des Travaux publics. Peut-il nous dire quelles sont les mesures prises à l'égard des contrats de dragage? Surveille-t-il ces contrats?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, les contrats de dragage relèvent du ministère tant du point de vue de leur adjudication que de la surveillance de leur exécution. Il existe toutefois un comité que préside un représentant du ministère des Travaux publics, et qui a droit de regard non seulement sur les soumissions mais aussi sur les contrats eux-mêmes et leur exécution.

LE DRAGAGE DU BASSIN DE VIRAGE À CHURCHILL—
DEMANDE DE MESURES IMMÉDIATES CONTRE LES RISQUES DE
RETARD DANS SES EXPÉDITIONS

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Sauf erreur, le programme de dragage dans le bassin de virage à Churchill accuse un retard considérable. Le

Questions orales

ministre pourrait-il prendre immédiatement des dispositions pour rétablir la situation afin que la saison de navigation pour l'année en cours ne soit pas davantage compromise ou écourtée?

● (1450)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question du dragage a déjà posé des difficultés. Rien n'a été épargné pour remettre les choses en ordre. Le député sait que nous escomptons pour l'année qui vient un volume record d'exportations de grain à Churchill.

DEMANDE DE PROMESSE FERME DE MESURES CORRECTIVES À
L'ÉGARD DES FAIBLESSES DU SERVICE FERROVIAIRE
SIGNALÉES PAR LA COMMISSION

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme la loi sur les chemins de fer, et plus spécialement son article 262, font obligation aux chemins de fer d'assurer le bon acheminement du trafic en tous les points qu'ils desservent, et que, par ailleurs, le Comité des transports par chemins de fer de la Commission canadienne des transports procède actuellement, en Saskatchewan, à une enquête publique pour voir si un certain nombre de centres de la Saskatchewan sont adéquatement desservis par le Canadien Pacifique, le ministre peut-il assurer aux habitants de la Saskatchewan préoccupés par cette question que, dans les cas où le comité jugera le service inadéquat, le gouvernement saura faire appliquer l'article 262 par le chemin de fer?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si le comité est là-bas, c'est pour déterminer si le service est adéquat et prendre les mesures qui s'imposent. Je ne manquera pas de le faire, il a les pouvoirs nécessaires.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RECOURS AU PRINCIPE DE L'IMMUNITÉ DIPLOMATIQUE
RELATIVEMENT AUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES EN GUISE DE
PROTECTION CONTRE LES DÉTOURNEMENTS DE PLUTONIUM

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et fait suite aux autres questions posées sur l'exportation du réacteur CANDU. Le Canada a-t-il déjà proposé aux puissances exportatrices de matériel nucléaire d'accorder l'immunité diplomatique au Canada et à l'étranger, afin d'appliquer le principe de l'exterritorialité à la protection des réacteurs vendus à l'étranger et d'éviter les détournements du plutonium existant dans les matières vendues? Cette idée a-t-elle jamais été avancée par les négociateurs canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me demande si je comprends exactement ce que signifie l'immunité diplomatique exterritoriale et la réciprocité dans ces circonstances. Dans le cours normal des choses, le Canada compte sur l'Agence atomique internationale qui s'occupe de l'inspection et voit à ce que les substances ne soient pas détournées pour servir à la fabrication d'explosifs. Une disposition stipule également que le Canada doit apporter son appui à ce service d'inspection au besoin. A première vue, je ne constate aucune nouvelle preuve supplémentaire découlant de la proposition du député.